

## Communiqué du conseil municipal du 4 février 2016

---

Absent excusé: Julio Le Dias

Début de séance à 20h00. Secrétaire de séance Renaud Fontaine-Tranchant.

Lecture et approbation du CR du conseil municipal du 18/12/2015

Mme Albizzi précise que la plaquette de communication (dont il est question dans le compte rendu) a été réduit à 100 € au lieu de 590 €.

### 1) Finances

#### 1.1 Chèques de remboursement

Le conseil approuve à l'unanimité l'encaissement de chèques émanant de notre assureur Groupama pour 444<sup>€</sup> et 1721<sup>€</sup> en remboursement de frais occasionnés sur des réparations sur des biens publics

Il accepte également le remboursement de chèques d'un montant de 100 € et 400 € suite à des trop perçus versés à des associations.

#### 1.2 Renégociation des contrats de location/maintenance des photocopieurs Rex Rotary

Suite à une renégociation de contrat de maintenance de photocopieurs, le maire présente la solution de regrouper en un seul contrat les trois contrats Rex-rotary en cours. L'économie est d'environ 2000<sup>€</sup>. La gestion s'en trouve simplifiée. Le conseil approuve à l'unanimité.

#### 1.3 Révision des tarifs de location de la salle des fêtes

Compte tenu du fait que la salle des fêtes bénéficie d'un chauffage réversible en climatisation, le conseil décide de maintenir toute l'année un tarif unique : 200 €. Pour éviter les désistements de dernière minute, il est décidé de demander des arrhes (50 €) à la réservation. Décision prise à l'unanimité.

#### 1.4 Révision des tarifs de concession au cimetière

Les tarifs n'ayant pas été revus depuis 2002 et pour se mettre au niveau des communes voisines, le conseil décide de fixer le montant de ceux-ci à :

100 € pour 30 ans et 200 € pour 50ans pour une concession de 2 m<sup>2</sup>.

200 € pour 30 ans et 400 € pour 50ans pour une concession de 4 m<sup>2</sup>.

Les concessions pour 15 ans sont supprimées.

Pour les urnes funéraires, le montant est de 400 € pour une durée de 30 ans

Les concessions de 15 ans sont supprimées. Délibération prise à l'unanimité

#### 1.5 Révision du bail commercial du snack

Le bail du snack se terminant le 15 février, le maire, après s'être entretenu avec le locataire qui accepte de renouveler sa location pour 3 ans, propose de fixer le montant du bail à 290<sup>€</sup> (au lieu de 230<sup>€</sup>). Le conseil approuve à l'unanimité.

#### 1.6 Indemnités du maire et des adjoints

Suite à une nouvelle réglementation, l'indemnité du maire et des adjoints doit être rediscutée. Il est proposé de fixer cette indemnité à 85% du seuil maximum soit 1389,43<sup>€</sup> pour le maire et 533,15<sup>€</sup> pour les adjoints. Proposition acceptée à l'unanimité.

### 2. Environnement

#### 2.1 Plan de gestion des ENS 2016

Concernant les actions à entreprendre sur 2016 (Annexe 4), le conseil approuve à l'unanimité les actions listées. Pour rappel, le budget pluriannuel de l'ENS a déjà été voté.

#### 2.2 Déplacement d'un panneau de signalisation

Sur proposition du service voirie du conseil départemental, afin de placer un panneau 50 rappel à l'entrée Sud de St Etienne, il est question de déplacer le panneau d'entrée en agglomération avant le carrefour avec la route des grandes Terres.

Considérant que les premières maisons du hameau sont beaucoup plus au nord, le conseil désapprouve cette solution à l'unanimité.

### **3. Personnel**

#### **3.1 Signature des conventions pour accueil de 2 stagiaires au service culturel**

Afin de venir renforcer l'équipe de la Maison du Patrimoine durant la période printemps-été, il est proposé de recruter deux stagiaires : 1 stagiaire du 15 février au 29 juillet, et 1 stagiaire du 14 mars au 31 août. Elles se verront verser une indemnité de 504 €/mois sur la base de 140h mensuelles + la moitié des frais de transports remboursés. Le conseil approuve à l'unanimité.

#### **3.2 Embauche d'une coordinatrice remplaçante**

Suite au congé de maladie, puis de maternité de Mme Piccoli, il est décidé de recruter un nouvel agent en remplacement. Ce recrutement se fera sous la forme d'un contrat d'Accompagnement dans l'Emploi d'une durée de 6 mois. Le conseil approuve à l'unanimité.

### **4. Scolaire**

#### **4.1 Réorganisation du service d'entretien des locaux communaux**

Mme Antoine informe le conseil de la réorganisation du service d'entretien suite à la diminution des heures de ménage à l'école et à la Maison du Patrimoine et le report de certaines heures sur les agents en place.

#### **4.2 Organisation de l'entretien du groupe scolaire en présence du Centre de Loisirs, en 2016**

Suite à une négociation avec la communauté de communes de l'Isle Crémieu qui organise le centre de loisirs dans les locaux de l'école et du restaurant scolaire, le service d'entretien sera assuré par les agents communaux. Les montants des heures effectuées seront refacturés à la CCIC.

### **5. Tourisme**

#### **5.1 Bilan du fonctionnement du camping municipal en 2015**

M. J.C. Macagno fait un rapide bilan de l'année écoulée. Malgré un déficit (8 611 €) dû principalement à la remise en état des lieux, le conseil montre sa satisfaction à ce redémarrage, compte tenu de l'implication des personnes et des satisfactions des usagers.

#### **5.2 Gestion du camping municipal en 2016**

Le camping devrait être toujours déficitaire sur 2016 avec une projection de remplissage pessimiste et le budget retrouverait l'équilibre en 2017. Quelques aménagements supplémentaires seront à prévoir notamment l'acquisition de mobiliers et appareils ménagers pour équiper l'appartement qui pourra être loué sur toute la saison d'ouverture. Celle-ci est fixée du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

Il est proposé d'embaucher Corinne Burgoni sur un CDD (SMIC + 10 %). Quant à l' élu référent, J.C. Macagno percevra une indemnité équivalente aux autres adjoints pour la durée d'ouverture du camping, soit 533,15 € /mois.

Le conseil approuve à l'unanimité

### **6. Travaux**

#### **6.1 Travaux de terrassement et de finitions Rue des Boissières**

Afin de réparer la fuite de fluide sur la liaison chaufferie -musée, des devis ont été demandés à des entreprises pour la réalisation de la tranchée. En outre, les travaux de finition sur la rue des Boissières sont prévus. Suite à l'examen de ces dossiers, l'entreprise CTPG est retenue pour la réalisation de ces deux chantiers. Avis à l'unanimité.

#### **6.2 Nettoyage des grilles et réseaux d'eaux pluviales et puits perdus**

Certaines grilles et puits perdus (cela représente 172 grilles et 12 puits), faute d'entretien approfondi que notre service technique ne peut réaliser, nécessitent un curage. Des entreprises ont été contactées pour réaliser ce travail. Berger by HSI 4800 € TTC, Ray Assainissement 3 554 € TTC. L'entreprise RAY la moins disante, a été choisie à l'unanimité.

#### 6.4 Vérification des alarmes incendie des bâtiments communaux

L'entreprise Seramac a fait un audit gratuit afin de savoir à quel classement ERP chaque bâtiment public correspond. Des devis sont en cours pour le contrôle des bâtiments.

### 7. **Urbanisme**

#### 7.1 Assistance technique pour la réalisation d'une cartographie des aléas naturels

Compte tenu du montant élevé du devis présenté, le Conseil désapprouve à l'unanimité et recommande de consulter directement à partir du cahier des charges déjà existant.

#### 7.2 Validation du principe de recrutement d'un bureau d'étude pour modification du Plan Local d'Urbanisme

Parallèlement à l'élaboration de l'Aire de valorisation du Patrimoine (AVAP) en cours, il est nécessaire de modifier le Plan Local d'Urbanisme. Pour se faire, il est indispensable de recruter un bureau d'étude pour nous aider dans cette procédure. Un cahier des charges a été élaboré pour lancer un appel d'offres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### 7.3 Echanges de parcelles pour projet Via Rhône

Sur le hameau de Saint-Etienne, le passage de la Via Rhône est prévu en partie sur le tracé de l'ancien CFEL. Une parcelle privée est également concernée. La commune possédant un terrain sur ce secteur, il est proposé de réaliser un échange de parcelles. Les frais notariés seront à la charge de la CCIC, maître d'ouvrage de l'infrastructure. Délibération prise à l'unanimité.

Fin du conseil à 22h30

Prochaine réunion vendredi 4 mars 2016